

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Anglé Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

M22- 0019774

Maladie  Dentaire  Optique **143642**  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **3021** Société : **RAIM**  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : **BELHAJ EL HOUSSINE**  
 Date de naissance : **01/01/1958**  
 Adresse : **BERNOUSI**  
 Tél. : **06/25/88/5/40** Total des frais engagés : **1387,00** Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **26/12/2022**  
 Nom et prénom du malade : **BELHAJ ZAHRA** Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : **Maladie**  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA** Le : **28/12/2022**  
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



Docteur Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplômé en Echographie  
de l'Université de Montpellier

الدكتور حسن الشّفي

الطب العام

دبلوم في التشخيص  
العلمي بالصدى جامعة مونتبلي

Casablanca, le

26/12/2022

PHARMACIE FOUARAT  
C.C. El Qods 2 Sidi Bernoussi  
Rue El Jamal Mohammed Qadok  
23 Bd Al Fouarat Hay A Dods  
Casablanca Tél: 05 22 73 78 51

A J Zahra

1408 x 8  
8 Boite

STK

236  
li  
sou

36, 4 x 2

Amir L Gung

STK

236  
li  
sou

4 meci

1238, 4°

DR HASSAN CHEFFI  
Médecin Généraliste  
Rue 23, N° 69 - Hay El Qods en face  
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi  
CASABLANCA - Tél: 05 22 73 78 51

زنقة 23 رقم 69 حي القدس (أمام مسجد للافاطمة الزهراء) سيدي البرنوصي - الدار البيضاء

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



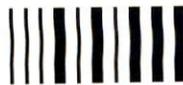
Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



Lot N°: 4401  
EXP.: 04/24  
PPV.: 145DH50



LOT 221573  
EXP 11/2024  
PPV 36.70DH

LOT 221573  
EXP 11/2024  
PPV 36.70DH